

Innovation dans l'aide à l'installation : Les Permanences locales

Résumé

Entretiens individuels • Mensuels • Dans les 8 départements d'Ile-de-France • Conseils professionnels et administratifs • Un plan d'installation personnalisé

La permanence locale d'aide à l'installation en Ile-de-France

Professionnels de santé (médecin, biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien ou sage-femme) ; vous souhaitez exercer en libéral en Ile-de-France ?

Quelles démarches accomplir ?
Où installer ?
Comment gérer un cabinet ?

Prenez rendez-vous, nous vous aidons à concrétiser votre projet
Calendrier et inscription en ligne sur www.soignereniledefrance.org

ARS URPS l'Assurance Maladie Ile-de-France

Avec la participation des Ordres des professionnels de santé d'Ile-de-France

À l'initiative de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, avec le concours de l'ensemble des URPS franciliennes, une Permanence d'aide à l'installation des professionnels de santé est organisée chaque mois dans chacun des 8 départements de la région depuis 2012.

Cette action de terrain est l'objet d'un **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM) signé avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Les Permanences sont animées par l'**URPS médecins libéraux Ile-de-France**, organisées en partenariat avec les Délégations départementales des ARS, les autres URPS d'Ile-de-France, les CPAM et les Ordres des professionnels de santé de la région.

Objectifs

- Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire francilien.
- Disposer d'un point d'accueil central, confraternel et professionnel jouant un rôle de conseil en amont de l'installation.
- Apporter une réponse sur-mesure aux projets d'installation grâce à la présence d'acteurs du département (URPS, DD ARS, CPAM, Ordre).

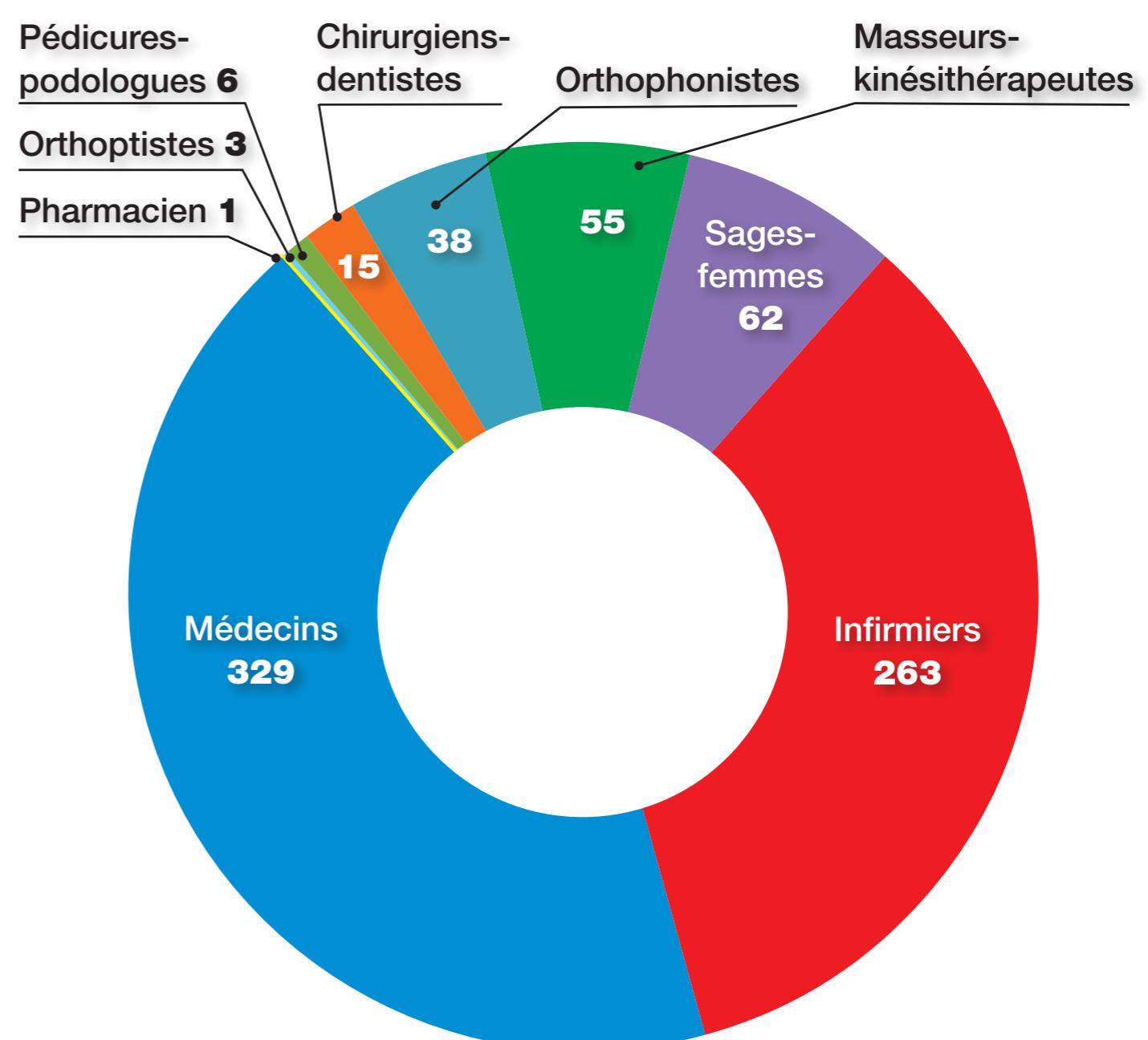
Méthode

- 1 Inscription en ligne du professionnel et entretien téléphonique préparatoire avec une chargée de mission URPS.
- 2 Envoi des questions du professionnel aux permanenciers du département concerné (en moyenne chaque département a un pool de 34 permanenciers susceptibles d'intervenir à tour de rôle lors d'une permanence).
- 3 Rendez-vous de 30 minutes avec le professionnel (calendrier annuel sur www.soignereniledefrance.org).
- 4 Questionnaire de satisfaction rempli par le candidat à l'installation.
- 5 Suivi de l'installation post-permanence par l'URPS médecins.
- 6 Indemnisation des membres des URPS participant aux permanences.

Résultats | de février 2012 à juin 2016

772 professionnels de santé reçus au cours de 295 permanences

- Principalement des **médecins** (43 %) et des **infirmiers** (34 %)
- Fréquentations les plus fortes par département : **Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Paris**
- **Taux de satisfaction : 92 %**



Perspectives

Reconduction de cette action d'aide à l'installation.
Nouveau CPOM en cours de signature (2017 – 2018).
Renforcement de la communication en direction des jeunes professionnels de santé.

Taux d'installation des professionnels de santé reçus en permanence

(ayant un projet d'installation au 1^{er} juin 2016)

- Toutes professions : 68 %
- Médecins généralistes : 73 %